

**DURÉE**

2,00000 jours (soit 16 heures)

**PRIX**

1 000 € par participant

Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle  
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences dans le domaine du financement immobilier.

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Présenter les nombreuses techniques pour financer la construction, l'amélioration, la location et l'achat d'un logement en France
- Donner une vision globale de tous les mécanismes de financement du logement et leur évolution

**PROGRAMME**

- **Les principaux prêts**
- **Le montage financier des opérations immobilières**
- **La traduction budgétaire et temporelle des séquences d'une opération immobilière d'habitation en accession**
- **Le bilan financier prévisionnel de l'opération : quelles modalités ?**
- **Présentation et calcul des taxes et contributions d'urbanisme**
- **Établir un plan de trésorerie prévisionnel**
- **Le financement d'une opération immobilière privée**
  - Crédit d'accompagnement - fonds propres
  - Taux de rendement des fonds propres



**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

